

27 août 2020

Lettre d'opinion pour publication

Objet : Le sport scolaire et les activités artistiques en milieu scolaire en péril

À titre de président de la Fédération des établissements d'enseignement privés et de directeur général d'un Collège très axé sur la pratique du sport et des arts, je désire exprimer au nom de plusieurs de nos membres notre incompréhension et notre désaccord quant aux nouvelles directives du ministère de l'Éducation mettant en péril le sport scolaire, ainsi que les activités parascolaires artistiques et culturelles au Québec, alors que la pratique du sport civil et de ces activités culturelles est permise dans un cadre civil et municipal.

Tout d'abord, mentionnons que l'existence même de tels programmes dans les écoles est basée non seulement sur les saines habitudes de vie, mais aussi sur la motivation et la persévérance scolaire. L'objectif du sport scolaire, par exemple, est de soutenir la persévérance scolaire de jeunes sportifs qui pourraient être tentés de décrocher si la pratique du sport n'était pas possible. La coopération entre les entraîneurs, les enseignants et les directions d'école représente une condition gagnante pour encourager les jeunes à fournir un effort soutenu sur le plan académique.

Dans un tel contexte, nous ne comprenons pas comment la pratique du sport et des activités culturelles scolaires pourrait être traitée différemment de ce qui est offert au civil et au municipal. Par exemple, les jeunes d'une équipe scolaire proviennent tous de la même école et sont encadrés par des animateurs, des entraîneurs et des professionnels qui s'assurent du respect des consignes des règles sanitaires imposées aux différentes fédérations sportives et aux milieux artistiques. Si une éclosion avait lieu à l'intérieur d'une équipe scolaire, par exemple, nous pourrions facilement identifier les contacts et confiner l'équipe au besoin. Si une éclosion avait lieu dans une équipe civile, avec des joueurs pouvant provenir de cinq à dix écoles différentes, la situation pourrait s'avérer plus problématique. De plus, il est important de comprendre que l'interdiction d'activités sportives et culturelles à l'école poussera les athlètes et les artistes vers le civil en plus grand nombre, multipliant les risques d'éclosion sur un plus grand territoire.

Nous demandons aux ministres Charest et Roberge de permettre aux activités culturelles et sportives scolaires d'aller de l'avant, dans le respect des règles sanitaires imposées par la direction de la santé publique. Non seulement les risques d'éclosion y seront moindres, mais la motivation et la persévérance scolaire de nos enfants sont en jeu dans un contexte déjà fragilisé par la pandémie.

David Bowles
Président